

# LE PLAN ÉCOPHYTO EN 2018 EN BREF

## Principales actions menées sur financement Ecophyto (41 M€ volet national/ 30 M€ volet régional)

### 1. Développer la connaissance par un soutien de la recherche et de l'innovation

- > Mobilisation à une hauteur sans précédent de 7.9 M€ pour la mise en œuvre de la stratégie nationale « recherche et innovation » du plan Écophyto II (+ 28 % par rapport à 2017), notamment :
  - soutien de projets portant sur les leviers territoriaux pour réduire l'utilisation et les risques des produits phytopharmaceutiques (2 M€) ;
  - financement de thèses de recherche (0,4 M€) ;
  - préparation de l'appel à projets de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) sur des outils d'aide à la décision et sur le biocontrôle (3,5 M€).
- > Développement de systèmes à très bas niveau d'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) par le soutien de 41 nouveaux projets du réseau DEPHY EXPE pour une durée de 6 ans

### 2. Faire émerger des alternatives à l'usage des PPP et favoriser leur déploiement par les appels à projets nationaux

- > 140 projets déposés en réponse à l'appel à projets national pour 2018 (pour 4,4 M€ de subvention). Les lauréats seront sélectionnés au second trimestre 2019
- > Deux thématiques prioritaires : la sortie du glyphosate et le déploiement de collectif d'agriculteurs
- > D'autres thématiques d'importance : la caractérisation des risques et impacts en matière de santé humaine et environnementale, la résolution des problématiques spécifiques aux JEVl (jardins, espaces verts et infrastructures) et aux territoires ultra-marins

### 3. Former et informer les utilisateurs

- > 667 893 certificats individuels « CERTIPHYTO » délivrés depuis 2010 à des professionnels spécifiquement formés à l'utilisation des PPP
- > 3 794 observateurs contribuant au Bulletin de santé du végétal, véritable outil d'épidémiologie pour cibler les traitements (15 000 parcelles observées chaque semaine en 2018)
- > Des sites web de partage des connaissances sur la transition agro-écologique en augmentation d'audience :
  - 13 716 visites par mois en 2018 (+ 34 % / ref 2017) [www.ecophytopic.fr](http://www.ecophytopic.fr) ;
  - 31 556 visites par mois en 2018 (+ 35 % / ref 2017) [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr) ;
  - 5 900 visites par mois en 2018 (+ 21 % / ref 2017) [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)

### 4. Repérer et diffuser les modèles agricoles alliant économies en PPP et performance économique

- > 3 000 fermes pilotes DEPHY dont 120 exploitations de lycées agricoles avec un conseil renforcé
- > Des réductions significatives de l'indice de fréquence des traitements sans baisse de rentabilité (jusqu'à - 43 % en horticulture / ref moyenne 2015-2017)
- > 49 alternatives aux PPP standardisées (CEPP) disponibles dont 13 en 2018, se déclinant en 646 références commerciales dont 93 intégrées en 2018)

### 5. Engager 30 000 agriculteurs d'ici 2021 dans des collectifs promouvant des pratiques économes en PPP

- > 332 groupes reconnus « 30 000 » depuis 2016 dont 129 en 2018 soit environ 4 500 agriculteurs
- > 7,5 M€ pour l'accompagnement de ces groupes en 2018

### 6. Dans les « JEVl », accompagner la transition vers le « zéro pesticide »

- > 114 nouvelles communes labellisées « Terres saines »
- > 426 sites JEVl, au total, bénéficiant du label « Ecojardin » (attestant d'une gestion écologique)

### 7. Une déclinaison régionale du plan ECOPHYTO, au plus près du terrain

- > 30 M€ mobilisés en 2018 selon des feuilles de route établies dans chacune des régions
- > 70 % des crédits dédiés aux investissements matériels
- > Près de 1 M€ dédié en 2018 à 220 actions de communication régionales

### 8. Une priorité donnée à la réduction des risques et des impacts sur l'environnement et la santé

- > Une transition agro-écologique portée par la France au niveau européen pour éviter toute distorsion de concurrence quelle que soit l'origine des produits et assurer une protection maximale du consommateur par une diminution rapide voire un non renouvellement de l'utilisation des substances les plus préoccupantes
- > En 2018, non renouvellement au niveau européen des autorisations de 14 substances actives et retrait du marché français de tous les produits contenant du métam-sodium
- > Renforcement par la loi Egalim de la protection des riverains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la base de chartes locales
- > Lancement par l'Anses de 11 nouvelles études de phytopharmacovigilance
- > Diffusion en septembre 2018 d'une campagne d'information sur l'importance du port d'équipements de protection individuels (EPI) par les agriculteurs

# LE PLAN ÉCOPHYTO 2+ EN 2019

## PERSPECTIVES

Installation le 10 avril 2019 du comité d'orientation et de suivi du plan de réduction des PPP et de sortie du glyphosate

### 1. Renforcer la mobilisation des acteurs et l'accompagnement des agriculteurs

- > Création d'une task force nationale publique/privée en charge du suivi opérationnel du plan
- > Engagement à présenter des bilans financiers annuels aux niveaux national et régional relatifs au plan de réduction des PPP, intégrant les différentes sources de crédits :
  - assurer la transparence des montants consacrés et l'efficacité et la cohérence de leurs usages ;
  - mettre à disposition des agriculteurs, dans chaque région, un guide des financements mobilisables.
- > Accent donné à la formation des conseillers et à la qualité du conseil stratégique auprès des agriculteurs dans le cadre de la séparation du conseil et de la vente
- > Mobilisation des professionnels au travers des plans de filières et du contrat de solutions
- > Mise en place d'une animation du déploiement des alternatives aux PPP auprès des agriculteurs impliquant notamment les chambres d'agriculture

### 2. Assurer la communication et la transparence des données de vente des PPP

- > Renforcer le suivi et la transparence des quantités de PPP vendus et achetés chaque année

### 3. Renforcer la protection des agriculteurs, des riverains et de l'environnement

- > Renforcer le dialogue entre riverains apiculteurs et agriculteurs sur les modalités d'utilisation pour améliorer la protection des personnes et des pollinisateurs
- > Définir un cadre réglementaire au second semestre 2019

### 4. Favoriser la recherche et l'innovation pour identifier les alternatives

- > Maintien d'un haut niveau de financement de programmes de recherche et d'études (plus de 6 M€ hors produits phytopharmaceutiques)

### 5. Tenir les engagements du gouvernement concernant la sortie du glyphosate

- > Mise à disposition depuis février 2019 d'un centre de ressources opérationnel dédié aux alternatives au glyphosate à l'attention des agriculteurs
- > Lancement au second trimestre 2019 d'une enquête flash auprès des agriculteurs sur les pratiques actuelles de désherbage
- > Conduite d'évaluations comparatives par l'Anses et l'Inra afin d'objectiver le ratio coût/bénéfice des alternatives au glyphosate en intégrant les enjeux sanitaires
- > Retraits progressifs des usages en transparence avec les filières et conformément aux engagements pris

